



# Ville de Cerny

## Essonne

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 9 décembre 2022	Nombre de conseillers présents : 15
	Nombre de conseillers votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 9 décembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, Mmes BOURBIER, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 20h34 après l'installation de Monsieur Alain PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Alain PRAT  
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME  
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
Mme Laetitia LAUTRU à M. Thomas FILLATRE  
M. Bruno DUBOIS à M. Patrick VELAY  
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Était absente excusée : Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

#### **N° 2022 / VIII / 3 – 4.1 Personnel communal :** **Détermination du taux des avancements de grade**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2,  
VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31,  
VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction publique territoriale,  
VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C,  
VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,  
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois,  
VU la délibération n° 2007 / X / 17 du Conseil municipal du 22 novembre 2007 fixant les taux d'avancement de différents grades,

Considérant les modifications importantes apportées aux différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **PAR 21 voix POUR et 1 ABSTENTION**  
**(A. PIERROT)**

**FIXE** les taux d'avancement de grade de la façon suivante :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux</b>
C	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
C	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
B	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
B	Rédacteur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
A	Attaché territorial	Attaché territorial principal	100%

<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux</b>
C	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	Adjoint technique territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
C	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
B	Technicien territorial	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
B	Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
A	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial principal	100%

<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux</b>
C	ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
C	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

<b>FILIERE ANIMATION</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Grade d'origine</b>	<b>Grade d'avancement</b>	<b>Taux</b>
C	Adjoint d'animation territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
C	Adjoint d'animation territorial de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%

C	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
B	Animateur territorial	Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
B	Animateur territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%

**DIT** que ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année,

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny



*Marie-Claire Chambaret*

Accusé de réception en préfecture  
091-219101292-20221215-8\_2022VIII3A41-DE  
Reçu le 16/12/2022